

Les associations :

Expression d'une liberté individuelle

Au service des politiques publiques.

II la mise en cause du modèle

7. 1985-1990: les années communication

1979, Lorraine cœur d'acier, une radio « pirate». Les studios¹ sont dans le hall de la Mairie de Longwy, l'émetteur dans le cloché de l'Eglise. Une radio créée par la CGT pour animer, soutenir les luttes pour la défense de la sidérurgie. Une radio brouillée par l'Etat, une radio dont la saisie de l'émetteur suscita une véritable émeute mobilisant des milliers d'habitants venues défendre leur radio.

Motif, la radio violait le monopole de l'Etat sur l'émission des ondes radio. Au plan national, une radio officielle, Radio France; quatre radio périphériques (RTL, Europe 1, RMC, Sud Radio) émettant depuis l'étranger, contrôlées d'une manière ou d'une autre par l'Etat. La télévision, trois chaînes publiques quelques heures par jours.

Que de chemin parcouru depuis cette date. En moins de trente ans, les chaînes, les heures de programme, les supports de communication se sont démultipliés. Les ménages peuvent écouter et regarder plusieurs centaines de chaînes, voire des milliers avec Internet. Après les magnétoscopes, sont apparus les fax grands publics, les ordinateurs, les baladeurs, les téléphones portables, Internet bas puis haut débit, la photo numérique...

Cette transformation radicale du monde de la communication a profondément bouleversé l'organisation des sociétés contemporaines. L'histoire s'est accélérée, les territoires se sont rapprochés, les modes de régulation socioéconomiques en sont radicalement transformés.

Cette mutation technologique contribue largement à déstabiliser le trépied sur lequel repose la société industrielle française: société politique, société civile, corps intermédiaires.

En rendant possible l'accès à tous les citoyens d'une multitude d'informations, cette révolution technologique et institutionnelle bouleverse en effet, les frontières entre le politique et le civil. Le citoyen peut maintenant de là où il est, accéder à de multiples informations et développer ainsi de l'expertise. Expertise qui l'amène à remettre en cause le statut élitaire de la société politique. En devenant savant, pourquoi ne pas participer directement au débat politique? De même, la puissance des technologies de l'information fait vieillir les corps

¹ David Charasse Lorraine Cœur d'acier éd PCM Maspero 1981

intermédiaires. De ce point de vue, les technologies de la communication s'inscrivent dans le prolongement des années 68 ;

Si l'élu souhaite s'adresser aux citoyens, il peut maintenant le faire en recourant à de multiples technologies lui garantissant un contact instantané.

En retour, si le même élu souhaite savoir ce que pensent les citoyens, il lui suffit de faire appel à l'une de ces nombreuses techniques de sondage qui en 24 heures chrono, pour la modique somme de 15 000 euros, lui donnent l'état de l'opinion française.

Qu'importe que cette représentation ne soit qu'une opinion, un avis très volatil rendant compte d'une réponse spontanée dans un moment donné. Il reste que cette réponse est jugée plus représentative que celle formulée par des corps intermédiaires, soupçonnés de multiplier les filtres entre les décideurs et les citoyens,

L'immédiateté que donnent les technologies de la communication, le contact direct, renforcent l'idée de suppression des frontières institutionnelles séparant le politique du citoyen, même si on y substitue une cloison beaucoup plus perverse car invisible, celle instituée par la maîtrise des médias et de leur technologie

On peut certes, se féliciter de ce possible rapprochement entre le politique et le civil. Cela peut laisser supposer qu'est dépassée la contradiction mise en avant, par les Pères de la République, entre l'exercice du suffrage universel et l'incapacité culturelle du peuple à l'exercer, contradiction qui amena à séparer la société civile de la société politique.

En tout état de cause, les mouvements associatifs ont été, pour une grande partie d'entre eux, court-circuités par cette émergence des technologies de la communication. D'une manière générale, les associations n'ont pas su anticiper cette évolution. Elles n'ont pas pu, n'ont pas su utiliser ces outils pour donner un élan nouveau à leur rôle d'interface.

Les mouvements associatifs ont perdu pour une large part, cette dimension d'intermédiaire entre le national et le local. Les réseaux associatifs auraient pu mobiliser les outils de la communication pour développer la capacité d'expertise des citoyens, pour faire émerger une parole collective qui aille au delà de la simple formulation d'une opinion. Certains exemples témoignent ce qu'il est possible de faire (exemple des cahiers de doléances de l'observatoire des prisons), mais ils sont rares et trop souvent parcellaires.

Au contraire les réseaux se sont défaits. Les associations n'ont jamais été si nombreuses, mais dans bien des domaines, isolées, livrées à elles-mêmes, instables dans leur fonctionnement, chahutées par la multiplicité d'interlocuteurs aux exigences toujours plus nombreuses, elles constituent un tissu social de proximité très fragile, toujours au bord de la rupture, laissant des trous de plus en plus importants dans le maillage du territoire national.

Dans le cadre d'un renouvellement du fonctionnement de nos instances démocratiques, d'une conversion de notre pays aux enjeux du développement durable, il y avait là une évolution possible du rôle assigné aux associations, les pouvoirs publics n'ont pas réagi. On peut même penser que certains parmi les élites voient d'un mauvais œil cette capacité nouvelle des citoyens à intervenir dans le débat politique. Les débats aujourd'hui autour de la démocratie participative rendent compte de cette résistance.

8. 1995-2005: les entreprises de services

La production des biens matériels est au cœur de la société industrielle. Ceux qui ont fréquenté ou pratiqué ce qu'il est convenu, un peu vite souvent, d'appeler la pensée marxiste peuvent se souvenir des querelles à n'en plus finir pour savoir qui était ou

n'était pas un prolétaire. Un travailleur de la sidérurgie l'était assurément, un travailleur du domaine de l'assurance, il fallait voir.

D'une manière plus générale, dans la société industrielle, les entreprises produisaient les biens matériels, tandis que les administrations publiques et les associations prenaient en charge les services aux personnes et aux collectivités.

De ce point de vue, les associations avaient naturellement vocation à développer les séjours vacances, les activités sportives, culturelles ou de loisirs, les actions de solidarité avec les plus démunis, la formation continue.... Si concurrence il devait y avoir, cela ne concernait pas les entreprises mais renvoyait au rapport associations pouvoirs publics. Quand le besoin était suffisamment identifiable, permettant une réponse généralisée sur l'ensemble du territoire, la puissance publique avait vocation à développer par elle-même la réponse aux besoins des usagers. (cf Plus haut citation de Juels Ferry). Lorsque le besoin était mal identifié ou demandait des réponses diversifiées selon les lieux, les moments de l'année, ..., les associations avaient vocation à intervenir...

Mais le choc pétrolier et ses conséquences ont bouleversé la donne en quelques années.

Victimes de la recherche d'une meilleure productivité, des travailleurs situés auparavant au cœur du système productif se retrouvèrent sinon exclus (par le chômage, les retraites anticipés...), bien souvent aux marges de la classe ouvrière rejoignant le monde des services. Ainsi par exemple, du balayeur qui du jour au lendemain a quitté une entreprise industrielle pour y revenir comme employé d'une entreprise de services prestataire pour le compte de son ancien employeur.

A la recherche des gains de productivité, pouvant leur permettre de faire face à la concurrence des pays "émergents", les entreprises industrielles ont recouru massivement à l'externalisation des fonctions secondaires pour se concentrer sur leur cœur de métier.

Certaines entreprises, allant jusqu'au bout de cette démarche, abandonnèrent même leur cœur de métier, à l'exemple d'Alcatel qui a abandonné la fabrication des téléphones pour se concentrer sur la commercialisation de ce type de produits.

Cette pratique généralisée sur l'ensemble des territoires fit basculer la France industrielle vers une économie de services. Aujourd'hui 2/3 des emplois sont inscrits dans le champ tertiaire.

Dans un premier temps cette évolution toucha le domaine des services aux entreprises: nettoyage, entretiens location des machines, mais aussi comptabilité, gestion de la paye... Puis est venu le temps des services aux personnes; services collectifs pour commencer puis services individuels depuis quelques années. (Le plan Borloo)

Ainsi sous l'effet d'une double influence, l'encouragement des pouvoirs publics aux associations à se gérer comme des entreprises d'une part, l'explosion des marchés des services d'autre part, ont rendu de plus en plus floue la frontière association entreprise.

Les conséquences ne sont pas faites attendre longtemps. Les entreprises ont rapidement contesté la concurrence déloyale que leur font les associations, du fait notamment d'une fiscalité trop avantageuse.

En effet, les associations par principe échappent à l'impôt sur les bénéfices et à la TVA qui s'imposent d'une manière générale à l'ensemble des entreprises. De fait, à situation égale, une association aura des coûts de production inférieurs à ceux d'une entreprise.

Le Medef ne s'y est pas trompé et a agi en deux directions.

Dès le milieu des années 90² il a entamé une campagne de lobbying pour dénoncer cette entorse à l'égalité des entreprises et des associations face à la concurrence. Dans ce combat, le MEDEF pouvait compter sur des alliés de poids au ministère des finances. Ministère qui veille aux bonnes rentrées fiscales.

² Medef forum 2002 avantage services, les objectifs

La situation particulière des associations au regard de la TVA s'explique par le fait que les associations développent par définition, des activités qui échappent à la sphère économique. La loi sur les associations dans son article 1er rappelle bien qu'une association organise les relations au sein d'une même entité de personnes qui veulent agir ensemble. En clair une association réserve ses activités à ses adhérents. Dès lors comme on ne taxe pas les échanges au sein d'une famille, il n'y a pas lieu de taxer les échanges au sein d'une association.

De ce point de vue, il est relativement facile de montrer que la dimension interne de l'activité associative est bien souvent factice. Certes, l'adhésion est toujours obligatoire, mais pour ce qui concerne la participation de l'adhérent à la vie associative et notamment à la production de l'objet même de l'association, il y a bien souvent un gouffre. Dans beaucoup d'associations l'adhérent est un usager qui se comporte et que l'on traite à la manière d'un client

Pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, là aussi la réponse est simple, puisque les associations sont par définition à but non lucratif, c'est à dire non pas le droit de partager des bénéfices. Mais là aussi en allant sur le marché, les associations ont découvert que si le partage des bénéfices leur était interdit, il leur était possible cependant de faire des profits source des investissements futurs permettant de faire face au désengagement des pouvoirs publics.

Dans le même temps le Medef a dénoncé, pas toujours à tort, le manque de professionnalisme du secteur associatif. Brossant dans le sens du poil le ministère de l'emploi, le Medef a souligné le potentiel que représentaient les services à la personne dans la lutte contre le chômage. Mais pour réussir en ce domaine il fallait créer de véritables emplois, développer de réelles filières professionnalisantes. Bon prince, dans un colloque organisé à la fin des années 90, les représentants du Medef pouvaient remercier les associations d'avoir défriché le chemin, mais maintenant que les conditions du marché pouvaient être réunies, il fallait laisser faire les professionnels que sont les entreprises.

C'est ainsi que l'on peut lire le développement dans le cadre du plan de cohésion sociale, le soutien aux services aux personnes qui selon les prévisions devraient permettre de créer plus de 500 000 emplois en cinq ans.³

Combien de ces emplois ne seront que des transferts des associations vers les entreprises? Personne ne le dit. Quel impact le développement des entreprises de services aura sur le développement de la vie associative? Ne va-t-on pas ôter aux associations leurs activités les plus rentables? De tout cela on ne parle pas.

Peut-on interchanger sans incidence la nature des porteurs de projets? Peut-être, si effectivement les associations ne sont que des substituts d'entreprise. Peut-être pas, quand le service développé repose sur la mobilisation des adhérents. On peut imaginer qu'en effet, dans cette situation, le service rendu est plus qu'un service à la personne. C'est peut être aussi un vecteur de cohésion sociale.

/...

³ Cf. dossier de presse services à la personne 14/02/06